

« Le rôle des recensements dans la construction des nations, en Allemagne et en Autriche-Hongrie au XIXe siècle. » (Morgane Labbé)

C'est dans le cadre des renouvellements théoriques sur l'histoire du nationalisme, apportés dans les années 70-80 par les auteurs dits constructionnistes, comme Gellner, Hobsbawm et Anderson, que l'on a commencé à s'intéresser au rôle du recensement dans la formation des Etats nationaux. En rupture avec les théories antérieures qui étudiaient le nationalisme d'abord comme une doctrine, donc du point de vue des idées et de la philosophie politique, ces auteurs mettaient l'accent sur le processus d'invention, c'est-à-dire de construction des traditions nationales. Cette approche conduisit à s'intéresser à des savoirs et des pratiques qui mobilisaient des procédures et des outils comme autant de formes matérielles contribuant à construire la nation. Dans cette nouvelle perspective, des savoirs empiriques et pratiques, comme la statistique, la géographie ou l'ethnographie, furent étudiés comme des technologies de pouvoir, qui étaient dotées d'une logique propre (distance, anonymat, objectivité...) les rendant particulièrement efficaces dans l'institution du social et du politique. Ainsi, la statistique, et le recensement en particulier, retinrent-ils l'attention parce qu'ils proposaient un ensemble de règles permettant d'objectiver la nationalité, et donc de construire l'espace national, ses frontières et sa population comme des faits indiscutables et stables. Ces approches constructionnistes sont jugées aujourd'hui insatisfaisantes, ou tout au moins insuffisantes, pour répondre à une histoire socio-culturelle de la statistique, mais elles ont apporté les conditions nécessaires à cette histoire. Elles ont en effet remis en cause le postulat réaliste sur lequel reposent des activités savantes sollicitant des mesures, et celui de la neutralité des instruments, vus comme des médiations passives, neutres, jouant le rôle de « miroirs », de « reflets » de plus en plus ajustés à la dite réalité.

Il est cependant indéniable que la statistique fut dans les Etats germaniques, comme dans le reste de l'Europe centrale, étroitement associée à la construction des Etats nationaux. L'enjeu politique que constitua au 19^{ième} siècle, l'édification d'un Etat national allemand y propulsa la production de chiffres sur les nationalités dans une routine administrative sans précédent. Relevée ici et là par quelques administrations locales au début du 19^{ième} siècle, la nationalité devint à la fin de ce siècle, un caractère enregistré et détaillé à l'échelle de toute la Prusse dans les recensements de la population, puis à celle du Reich à partir de 1900. Mais on ne peut pas comprendre l'ampleur et la nature de ce changement, si on le voit seulement comme l'histoire d'une procédure qui se complexifie, ou comme la généralisation et l'intensification

de pratiques administratives à l'échelle d'un Etat. En effet, dans la seconde moitié du 19^{ième} siècle, dans les Etats allemands, la « statistique » désigne une activité qui s'affirme avec une double spécificité, celle d'être non seulement une pratique administrative, mais aussi un savoir quantitatif sur le social, qui s'appuie sur des chiffres, des grandeurs numériques, pour tenir des raisonnements de type inférentiel et causal, suivant en cela l'essor des sciences sociales et de la population (*Bevölkerungswissenschaft*) enseignées dans les universités. Il en découlera une tension continue entre d'un côté le Bureau de statistique, qui se posera comme le dépositaire de cette approche inférentielle, qui donnera au recensement une place centrale conformément au projet queteletien adopté par ses membres, et de l'autre côté les administrations, notamment locales, en charge jusque là de l'enregistrement des données sur la population et défendant une conception plus instrumentale et pratique de la statistique.

L'objet de cette communication est de réinsérer l'histoire de l'enregistrement de la nationalité dans les recensements prussiens dans ce contexte d'échanges entre le Bureau de statistique et les autorités locales, qui déboucha à la fin du 19^{ième} sur une forme de consensus autour des questions et des critères à utiliser. Mettre en lumière cet arrière-plan, permet alors de comprendre la stabilité et la régularité que le recensement de la nationalité connaît ensuite en Prusse et en Allemagne, par contraste avec des Etats voisins comme l'Autriche. On peut dire alors que le rôle du recensement dans la construction de la nation s'opéra à deux niveaux : d'abord dans l'usage des catégories, désormais stabilisées du fait des ententes obtenues entre les différents acteurs concernés, puis dans la procédure même du recensement qui réalisait ainsi une intégration du monde local.